
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1997-1998

3 MARS 1998

PROJET DE DECRET

PORTANT MODIFICATION DU REGIME
DE LA SUSPENSION PREVENTIVE DANS L'ENSEIGNEMENT
ORGANISE ET SUBVENTIONNE PAR LA COMMUNAUTE FRANÇAISE(1)

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION
PAR MM. LEONARD ET CONSORTS

(1) Voir Doc. n° 211 (1997-1998) n°s 1 à 6.

Amendement n° 17

A l'article 7, remplacer « le présent décret entre en vigueur le 1^{er} janvier 1998 » par « entre en vigueur le 1^{er} septembre 1998 ».

J.-M. LEONARD.
G. SENECA.
P. HAZETTE.